

Comités salaires en Lorraine

Du travail et du pain ?

Les élus CGT de Lorraine ont refusé de siéger au comité salaire du vendredi 12 mai 2023. Nous dénonçons les conditions dans lesquelles celui-ci devrait se dérouler cette année. En effet, dans son communiqué du 6 avril, la direction n'a laissé que 13 jours de délai aux salariés pour leur rappeler la procédure à suivre sur Mon Kiosque afin d'examiner leur situation salariale. Ce délai est beaucoup trop court pour les sensibiliser à la nécessité de communiquer les éléments de salaire et d'ancienneté afin que nous puissions argumenter précisément sur les situations d'inégalité de traitement, et les disparités.

De plus, les documents « de travail » fournis par la direction ont été envoyés tardivement, de manière incomplète, et truffés d'erreurs sur le positionnements de certains salariés, leur ancienneté et les dates des dernières mesures notamment.

L'avenant numéro 16 de l'accord collectif est tombé au 31 décembre 2022. Il n'a pas été re-signé par la majorité des organisations syndicales représentatives. Nous retombons donc dans les modalités prévues par l'accord collectif de 2013. Rien n'empêchait la direction de conserver l'esprit de cet avenant et les dispositions négociées dans l'intérêt des salariés, comme l'automatisme des mesures au bout de trois ans.

En l'état, le comité salaire version 2023 marque un retour en arrière de dix ans sur certains acquis du dialogue social, avec notamment la fin des automatismes pour les journalistes.

La DRH de FTV a reconnu elle-même que « *la situation actuelle n'est pas satisfaisante, et qu'elle aurait pu être mieux anticipée.* »

La CGT de FTV demande la refonte totale du système salarial qui d'évidence n'est pas satisfaisant. Nous revendiquons la mise en place d'automatismes salariaux pour tous les salariés, ainsi qu'une indexation des salaires de base sur l'inflation.

Nancy, le 12 mai 2023